Cinquante-neuvième année. - N ° 203 A Mercredi 22 octobre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 884

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Immatriculations

987 915 402 RCS Paris.
KANIMBA RESIDENCE.
Forme : Société civile immobilière.
Nom commercial : KANIMBA RESIDENCE.
Administration : Gérant : Kaba, Sékou, Associé : Diané, Aissata, Associé : Diané, Abdoul Wahab.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 6, rue d'Armaillé, 75017 Paris.
Origine du fonds : Création d'un fonds de commerce.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La propriété en achat, en vente ou revente, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition. L'acquisition, la gestion et l'exploitation, la prise à bail, location ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers. L'entretien, la réparation, l'administration et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier de la société. La construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et, plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société..
Adresse : 6, rue d'Armaillé, 75017 Paris.
A dater du : 17 juin 2025.
Date d'effet : 17 septembre 2025.
Date de commencement d'activité : 5 juin 2025.
Commentaires : Immatriculation d'une personne morale suite au transfert du siège hors ressort.